

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. PIGUET Aurélien

Absent(e)(s) : M. LEJEUNE Gilbert

Délégation de pouvoir : M. PIGUET Aurélien à M. LIDOINE Xavier

Un scrutin a eu lieu, Mme BOULLANGER Stéphanie ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) URBANISME :

- Vente/achat M. CHARTOGNE Hervé/Mme MASNADA Emmanuelle
- Viabilisation parcelles communales : devis ENEDIS
- Point sur le bornage des parcelles communales
- Demande d'acquisition partielle suite au bornage de la parcelle ZH n° 178 (située Canton Larizet)
- Point sur les dernières autorisations accordées

2) FINANCES :

- délibération amortissement M49
- virements entre chapitres

3) BAIL COMMUNAL : demande de bail pour M. PETIT (bande de terrain d'aisance)

4) ONF : Contrat d'approvisionnement

5) VOIRIE : aménagement définitif de la rue du Tilleul

6) SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR LE FOND D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE

7) QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement convention SPA
- CR Commission Cadre de vie
- CR Commission voirie

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la demande de déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée AB n°348. Demande acceptée par le conseil.

1) URBANISME :

*** Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°348**

Maîtres ZEDET Caroline et PETIT Nicolas, notaires associés à Ornans, informent la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°348, lieudit « 1 B rue de la Mairie ». Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

*** Vente/achat M. CHARTOGNE Hervé/Mme MASNADA Emmanuelle**

Suite au réaménagement de l'entrée du chemin rural d'exploitation n°11, il a été constaté en 2018, que le mur de M. CHARTOGNE et Mme MASNADA Emmanuelle se trouvant en bordure de ce dernier, empiétait sur le domaine public. D'un autre côté, la pointe du terrain de M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle donnant sur la route de Malbrans gêne la visibilité routière des véhicules sortant du chemin d'exploitation.

Des travaux de voirie, Route de Malbrans, étant en cours à l'automne 2020, il a été envisagé un échange entre l'emprise du mur sur la voie publique et la pointe du terrain donnant sur la route de Malbrans par délibération du conseil municipal du **2020/06-10-04** et le recours à un géomètre.

Suite au métrage du géomètre, il est apparu que la clôture de M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle, le long de la route de Malbrans empiétait sur le domaine public. Après discussion avec la commune, M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle ont proposé d'acquérir également cette nouvelle parcelle à créer.

Suite au bornage du géomètre qui a eu lieu le 30/04/2021, les nouvelles parcelles cadastrales créées sont les suivantes (cf plan ci-dessous) :

Issues de la division de la parcelle ZD 6 d'une contenance de 31 ares 80 ca :

- La ZD 128 d'une contenance de 31 ares 77 ca qui reste propriété de la commune

- La ZD n°129 d'une contenance de 3 ca que M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle souhaitent acquérir.

Issues de la division de la parcelle ZD 77 d'une contenance de 34 a 70 ca :

La ZD 130 d'une contenance de 34 ares 66 ca qui reste la propriété de M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle.

- La ZD 131 d'une contenance de 4 ca que la Municipalité souhaite acquérir.

La création de la parcelle ZD 132 d'une contenance de 18 ca (bande située en bordure de la voirie) que M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle souhaitent acquérir

Mme le Maire propose dès lors au conseil :

- **de vendre à M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle les parcelles cadastrales ZD 129 d'une contenance de 3 ca et ZD 132 d'une contenance de 18 ca, au prix de 35 euros le m2, soit 735 euros pour 21 ca avec prise en charge des frais de notaire et de bornage se rapportant à ces parcelles par M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle.**
- **d'acheter à M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle la parcelle cadastrale ZD 131 d'une contenance de 4 ca au prix de 35 euros le m2, soit 140 euros avec prise en charge**

**des frais de notaire et de bornage se rapportant à cette parcelle par la municipalité de
MONTROND LE CHATEAU**

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, autorise Mme le Maire à procéder aux transactions foncières énoncées ci-dessus et à signer les actes afférents.

*** Viabilisation parcelles communales : devis ENEDIS**

M. Guillaume LOPES explique que la viabilisation des parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet » est comprise dans le prix de vente des terrains selon les termes du règlement validé par le conseil municipal du 06/04/2021.

ENEDIS a adressé un devis pour la viabilisation des 4 parcelles « Chemin des Vaches » d'un montant total de 7 230,32 € TTC

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour signer ce devis.

L'exposé de M. LOPES entendu, le conseil municipal, par 14 voix pour, valide le devis de ENEDIS pour un montant total de 7 230,32 € TTC autorise Mme le Maire à signer la proposition de raccordement.

*** Point sur le bornage des parcelles communales**

Mme le Maire indique que le bornage des parcelles communales à vendre a été effectué.

Suite à ce bornage, Mme le Maire a demandé à Anna MARTIN, chef d'exploitation du centre équestre, de procéder à la mise en place des clôtures à 1 mètre en retrait de la limite des parcelles communales. Le chemin de bois non cadastré, sera fermé puisqu'il fera partie de l'emprise des parcelles communales. Seul le chemin des Vaches, cadastré, reste accessible.

Concernant la parcelle ZH 178 située au Canton Larizet, le bornage réalisé en présence des propriétaires voisins a révélé que toute la bande d'arbres hauts appartenait à la commune, ainsi qu'une bande de terrain en contrebas de cette zone boisée.

*** Demande d'acquisition partielle suite au bornage de la parcelle ZH n° 178 (située Canton Larizet)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du bornage de la parcelle ZH 178, située au Canton Larizet, M. MORLOT Thierry, a fait savoir qu'il souhaitait acquérir une bande de terrain faisant partie actuellement de la parcelle ZH 178 (appartenant à la municipalité) et jouxtant en partie celle de sa propriété ainsi que la parcelle ZH 180 appartenant à sa conjointe Mme Catherine LOPES.

La bande de terrain qu'il souhaite acquérir constitue notamment la partie boisée de la parcelle ZH 178.

M. MORLOT Thierry propose d'acheter cette bande de terrain à la municipalité pour une contenance de 180 m² environ à 70 € le m² soit 12 600 €.

Mme le Maire, considérant que la taille actuelle de la parcelle ZH 178 d'une contenance de 1160 m² freine certains acquéreurs potentiels (hors budget) et que la demande d'acquisition de M. MORLOT Thierry vise à conserver la partie boisée de l'actuelle parcelle ZH 178, propose d'accepter la demande d'acquisition de M. MORLOT Thierry.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour (M. LOPES Guillaume ne prenant pas part au vote) décide d'accepter la proposition de M. MORLOT et d'autoriser Mme le Maire à recourir à un géomètre pour définir la surface exacte et créer la nouvelle parcelle cadastrale.

4) ONF : Contrat d'approvisionnement

M. Vincent COQUIARD, présente la proposition de l'ONF de gérer par un contrat d'approvisionnement, la vente de gré à gré de bois résineux (Sapin-Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 500 m³a, sur la parcelle numéro 23 (bord de la route de Besançon) .

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Montrond le Château, la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide, par 14 voix, de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

5) VOIRIE : aménagement définitif de la rue du Tilleul

M. Guillaume LOPES explique qu'un arrêté municipal réglementant la circulation de la rue du Tilleul a été pris en date du 26 mai 2021 à titre expérimental. L'arrêté prévoit que :

- la circulation de la rue du Tilleul est interdite dans le sens descendant après le numéro 18 (gîte de spéléologie) jusqu'au carrefour de la rue du Tilleul et de la Grande Rue.
- l'accès à la rue du Tilleul à partir du carrefour rue de la mairie et de la rue du Tilleul est également interdit.
- le stationnement le long de la rue du Tilleul est interdit sauf sur les places matérialisées au sol.

Mme le Maire rappelle les objectifs de cette réglementation :

- Traiter le point noir du manque de visibilité dans le virage de la rue du Tilleul (insécurité)
- Gérer le stationnement non maîtrisé devant le bar épicerie
- Améliorer le fonctionnement du carrefour avec la Grande Rue (manque de visibilité sortie du Tilleul et proximité de l'écluse sur RD)
- Réduire la vitesse dans la ligne droite
- Avoir à moyen terme un aménagement cohérent avec rues des écoles/de la mairie/Grande Rue

Suite à la phase d'expérimentation qui a eu lieu du 26 mai 2021 à fin août 2021, une enquête a été adressée aux habitants.

Il en résulte que 57% des répondants sont satisfaits de l'aménagement mis en place, 18% sont partiellement satisfaits et 25% ne sont pas satisfaits.

La réunion publique organisée le 11 septembre 2021 a permis de prendre en compte quelques demandes d'ajustements de la signalisation, notamment :

- Nécessité de marquer au sol le sens unique avec des flèches
- Nécessité de marquer au sol avec des pictogrammes de vélo que les cyclistes peuvent rouler en sens descendant (gîte vers bar épicerie) uniquement derrière les potelets jaune installés et de rappeler aux habitants que les cyclistes ne peuvent pas rouler en sens descendant au milieu de la voirie
- Nécessité de regarder avec chaque riverain concerné, quel aménagement technique peut être réalisé afin de bien respecter les limites de chacun et de trouver des solutions adaptées à la situation de chaque riverain concerné.

- Demande auprès des gérants du bar épicerie « le Pitch » de veiller à ce que les livreurs se stationnent sur la place « livraison » prévue à cet effet et non au milieu de la voie

Considérant ces différents éléments, Mme le Maire propose de retenir les préconisations des membres de la commission voirie réunie le 28 septembre 2021, à savoir, de préparer le dossier de financement, de procéder aux études techniques notamment le levé topographique et d'étudier le recours à un maître d'œuvre, pour aménager définitivement la rue du Tilleul en 2022.

Une demande de programmation de cet aménagement à la CCLL (pour la bande de roulement) et une demande de subvention au titre de la DETR (pour la partie des travaux relevant de la commune, notamment les trottoirs) seront établies.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, propose de préparer le dossier de financement, de procéder aux études techniques notamment le levé topographique et d'étudier le recours à un maître d'œuvre, pour aménager définitivement la rue du Tilleul en 2022 et autorise Mme le Maire à établir les demandes de subventions et à déposer un dossier auprès de la CCLL pour la réalisation de la bande de roulement.

6) SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR LE FOND D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE

Mme le Maire explique que la commune a été sollicitée par le Département du Doubs, dans le cadre de la politique d'habitat logement, pour participer :

- **Au fonds de solidarité pour le logement (FSL)** permettant d'aider les ménages, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement avec un accompagnement par les travailleurs sociaux et la prise en charge éventuelle des impayés d'énergie et/ou d'eau.
- **Au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)** permettant d'aider les ménages en difficulté pour la poursuite de leur projet immobilier.

Ces 2 fonds sont alimentés par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et d'autres organismes oeuvrant en matière de logement.

Le niveau attendu de la participation de la commune est de 0,61 € par habitants pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.

Mme le Maire, considérant que ces fonds permettent d'aider temporairement des ménages présentant des difficultés et que plusieurs ménages ont pu être aidés dans ce cadre sur le territoire de la CCLL ces dernières années, propose de contribuer à hauteur de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, propose de contribuer au FSL et au FAAD tel que mentionné ci-dessus.

7) QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement convention SPA

Madame le Maire explique que la SPA sollicite la commune pour le renouvellement de la convention de fourrière afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants.

Mme le Maire s'interroge sur la nécessité de renouveler cette convention, considérant que la SPA ne vient pas chercher les animaux errants.

Au terme d'un débat sur ce sujet, le Conseil Municipal, par 13 voix et 1 abstention, décide de ne pas reconduire cette convention pour cette année.

- **Préparation décoration de Noël :**

La commission cadre de vie du 21 septembre a proposé de refaire une crèche cette année en remplacement de l'ancienne cassée.

Concernant les illuminations, il est proposé de privilégier les axes principaux du village et de partir avec de la location de matériel.

Les décorations en bois des années précédentes seront dispersées dans le village.

La pose des décorations aura lieu le samedi 27/11 ou le 04/12 et la dépose le 22 janvier.

- **Inauguration des nouveaux jeux de l'aire de jeux prévue mi-novembre** par la commission cadre de vie

- **Inauguration centrale photovoltaïque de l'atelier communal prévue pour mars/avril 2022** par la commission cadre de vie

- **Paniers garnis pour les aînés en 2022 :**

La commission cadre de vie propose d'offrir, de nouveau, des paniers garnis en 2022 aux aînés du village, à raison d'un colis par foyer et de les convier à un verre de l'amitié à la salle polyvalente le 15 janvier 2022.

- **Vœux 2022** : la date du 7 janvier 2022 à 19h00 est retenue par la commission cadre de vie

- **Enquête à mener auprès des personnes âgées sur les besoins en rénovation énergétique de leur logement et/ ou du maintien à domicile et étude de besoin sur la construction de logements adaptés type âge et vie** : à conduire d'ici la fin d'année 2021 si possible avec un jeune du service national universel, Mme le Maire et quelques conseillers volontaires.

- **Travaux des élèves du lycée François Xavier à la Motte du château :**

Pose de barrières en bois cet automne en lieu et place des barbelés en contrebas des pelouses marneuses

- **Expérimentation pâturage sur l'esplanade du château :**

L'expérimentation de pâturage avec des poneys du centre équestre est concluante. Il est cependant souhaitable pour l'an prochain, de diviser en 2 dans le sens de la longueur, la zone de pâturage afin de couvrir une zone plus grande pour le pâturage et éviter ainsi les zones embroussaillées.

L'employé communal a entretenu depuis le printemps le chemin faisant le tour de l'esplanade.

- **Cérémonie du 11 novembre 2021 :**

Réunion prévue avec les communes voisines sur le sujet prochainement pour voir le lieu de cérémonie pour l'ensemble des communes de Trépot à Montrond le Château.

- **Travaux chemin des Cavottes** : les travaux de réfection ont eu lieu

- **Espaces verts** : Fabienne GIRARDET explique que des pensées seront mises en place pour l'hiver. Les bulbes pour le printemps seront mis en place prochainement et la zone verte au Faubourg sera préparée pour mise en place de jachère au printemps.

- **Grande table d'écolier de la mairie** : sera donnée au gîte spéléo de Montrond ou pour le sentier karstique de Mérey sous Montrond (chantiers jeunes)

- **Déneigement prochaine saison hivernale** : le tracteur communal venant d'être réparé (embrayage), le déneigement continuera d'être assuré par l'employé communal, volontaire pour continuer cette mission, y compris quand il est nécessaire d'intervenir les week-ends.

- **Visite de la scierie le 20 octobre pour les membres du conseil municipal**

- **Projet de création d'une maison d'assistantes maternelles dans le secteur :**

2 personnes, habitantes de Mérey sous Montrond, ont un projet de création de maison d'assistantes maternelles et cherchent un local à louer dans le secteur. Elles sont venues rencontrer Mme le Maire afin de savoir si des locaux communaux étaient à louer (environ 90 m²). Il n'y a pas de locaux communaux disponibles. Mme le Maire leur a proposé de se rapprocher des bailleurs privés sur la commune pour les logements existants ou ceux prévus à la construction pour de la location.

- **Réunion pour la fibre le 9 novembre 2021 à la salle polyvalente :**

Le prochain conseil se réunira le mardi 16 novembre 2021 à 20 h 00.

Séance levée à 23 h 45



Le Maire
Angèle PRILLARD

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/05-10-01	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°348
DCM n° 2021/05-10-02	Achat/Vente terrain à M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle
DCM n° 2021/05-10-03	Viabilisation parcelles communales : devis branchement ENEDIS
DCM n° 2021/05-10-04	Demande d'acquisition partielle suite au bornage de la parcelle ZH n°178
DCM n° 2021/05-10-05	Bail à M. PETIT Gérard
DCM n° 2021/05-10-06	Contrat d'approvisionnement
DCM n° 2021/05-10-07	Aménagement définitif Rue du Tilleul
DCM n° 2021/05-10-08	Sollicitation du Département pour le FSL et le FAAD
DCM n° 2021/05-10-09	Renouvellement convention SPA

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	Absent
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert	Absent	STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			